

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Pouvoir : 1

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six octobre, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Polyvalente, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 octobre 2021.

Présents : Soizic BLOT, Anne-Sophie BOHUON, Franck DELALANDE, André DEMEESTERE, Henri DORANLO, Françoise FOUCAUD, Audrey HIROU-ROBERT, Bernard HUBERT-GUGLIELMACCI, Olivier JEHANNE, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.

Absents excusés : Sophie BLEJEAN (pouvoir à Françoise FOUCAUD), Pascal COSTARD.

Secrétaire de séance : Franck DELALANDE

Vote à main levée

Dans le cadre de la délégation de signature (délibération 2020-028 du 9/06/2020), Monsieur le Maire a pris les décisions suivantes :

- Devis de 150,00 € HT (Tiers : ECTI) pour présentation de la mise à jour du plan communal de sauvegarde aux membres du conseil municipal.
- Devis de 244,76 € HT (Tiers : Richard'Elec) pour remplacement de deux projecteurs détecteurs, mairie.
- Devis de 450,00 € HT (Tiers : Icofluides) pour une mise à jour étude thermique, mairie.
- Devis de 529,00 € HT (Tiers : Comète Informatique) pour déménagement informatique mairie.
- Devis de 590,00 € HT (Tiers : JVS-MAIRISTEM) pour l'élaboration de la DADS 2021.
- Devis de 590,00 € HT (Tiers : Elitel) pour déménagement téléphone mairie.
- Devis de 998,62 € HT (Tiers : Le Petit Atelier) pour remplacement vitre porte tracteur.
- Devis de 1 875,93 € HT (Tiers : SDE35) pour pose de prises guirlandes.
- Devis de 1 472,79 € HT (Tiers : ACTIVEILLE) pour du matériel de télésurveillance de la mairie et pour un abonnement de 24,90 € HT/mois.
- Devis de 4 751,89 € HT (Tiers : SARL Picard Electricité) pour raccordement modulaire.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du mardi 21 septembre 2021 : à l'unanimité.

Monsieur Henri DORANLO précise que lors de cette réunion, il avait été demandé qu'un vœu soit soumis sur le projet éolien. Il n'a pas été précisé ce point dans le compte-rendu.

Monsieur le Maire prend note de cette remarque et indique qu'un vœu sera travaillé et proposé lors du conseil municipal de novembre.

2021-074 : Réhabilitation et réaménagement de la mairie : marché de travaux : autorisation de signature : lot n°2 charpente et lot n°3 traitement de bois.

Rapporteur : Franck DELALANDE

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du 28/08/2020 validant une commission marché à procédure adaptée (MAPA) spécifique pour cette opération,

Vu la délibération du 01/10/2020 attribuant le marché de mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et pour le réaménagement de la mairie au Groupement Eon Architecture (35380 PLELAN-LE-GRAND), ICOFLUIDES (35700 THORIGNE-FOUILLARD) pour un montant de 16 702,50 € HT (mission OPC compris),

Vu la délibération du 23/02/2021 validant l'avant-projet définitif (APD) de l'opération pour un montant estimé de travaux de 175 482,03 € HT,

Vu la délibération du 18/05/2021 validant l'étude de projet (PRO) de l'opération réhabilitation et réaménagement de la mairie et autorisant Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises,

Vu la délibération du 22/06/2021 validant l'avenant du marché de mission de maîtrise d'œuvre soit un montant total de 19 539,92 € HT,

Vu la délibération du 12/08/2021 autorisant la signature du marché de travaux hors lots infructueux pour un montant de 197 959,92 € HT.

Vu la commission marché à procédure adaptée du 23/10/2021.

Une nouvelle consultation (3^{ème}) a été faite pour le lot n°2 charpente et pour le lot n°3 traitement de bois. Une demande de devis a été faite directement auprès de plusieurs entreprises.

Aucune réponse n'a été transmise pour le lot n°2 charpente suite à cette nouvelle consultation. Lors de la 1^{ère} réunion de chantier, il a été décidé de demander à l'entreprise détenteur du lot menuiseries de faire une proposition. L'entreprise JAMIN (Saint-Thurial) a transmis un devis pour un montant de 11 340,00 € HT. Cette proposition comprend des renforts pour le plancher du 2^{ème} étage qui ne seront peut-être pas nécessaire (en attente de la phase de démolition).

Pour le lot n°3, traitement de bois, l'entreprise SAPA (St Georges du Bois) propose une offre pour un montant de 2 257,00 € HT (2 482,70 € TTC).

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- De valider la proposition de l'entreprise JAMIN (Saint-Thurial) pour le lot n°2-charpente- pour un montant de 11 340,00 € HT (13 608,00 TTC).
- De valider la proposition de l'entreprise SAPA (St Georges du Bois) pour le lot n°3 – traitement de bois- pour un montant de 2 257,00 € HT (2 482,70 € TTC).

A la demande de Monsieur Henri DORANLO, il est rappelé que la demande de subvention pour la DETR a été faite sur un montant de travaux au stade de l'avant-projet définitif de 197 225,53 € HT (conseil municipal du 23 février 2021). Le dossier a été accepté pour un montant de subvention de 59 167,66 € (30 % de taux de subvention accordé. Rappel : demande initiale faite pour un taux maximum de 40 %).

Durée des travaux : 6 mois pour un démarrage au 02 novembre.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De valider la proposition de l'entreprise JAMIN (Saint-Thurial) pour le lot n°2-charpente- pour un montant de 11 340,00 € HT (13 608,00 TTC).
- De valider la proposition de l'entreprise SAPA (St Georges du Bois) pour le lot n°3 – traitement de bois- pour un montant de 2 257,00 € HT (2 482,70 € TTC).
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ces propositions.

2021-075 : Fonds d'urgence 35 : soutien aux projets locaux pour la transition et la vie sociale : réhabilitation et réaménagement de la mairie : sollicitation auprès du Département 35.

Dans le contexte de crise sanitaire économique et sociale, le Département d'Ille-et-Vilaine a décidé de soutenir l'investissement local considérant qu'il est un levier majeur pour dynamiser la reprise de l'activité dans tous les territoires, consolider les services utiles à la population et conforter un aménagement équilibré de l'Ille-et-Vilaine.

Trois thèmes ont été déclinés :

- Contribuer à la transition écologique
- Soutenir les activités d'utilité sociale
- S'engager pour l'avenir des territoires

La réhabilitation et le réaménagement de la mairie peuvent bénéficier de ce fonds d'urgence pour les deux thématiques suivantes :

- Contribuer à la transition écologique : réhabiliter les bâtiments publics existants.
- Soutenir les activités d'utilité sociale : réaliser des travaux sur des bâtiments utiles à la vie sociale.

Les projets incluant certains des critères ouvrant droit à une bonification du taux de subvention pourront prétendre à une subvention pouvant atteindre 35 %, plafonnée à 100 000 € sur appréciation de la commission chargée d'instruire les demandes.

En effet pour la thématique « contribuer à la transition écologique », une étude thermique préalable aux travaux devra être réalisée, avec une cible recommandée de 30 % de réduction de consommation.

En cas de non-respect de cette condition, l'aide du Département sera de 20 %.

Le plan de financement est le suivant :

Nature des dépenses	Montant HT	Ressources prévisionnelles	Montant HT
Travaux :	211 556,92 €	Département : -Fonds d'urgence (35%)	85 369,03 €
Maîtrise d'œuvre	19 539,92 €	Etat : -DETR (montant notifié)	59 167,66 €
Etudes complémentaires : -Mission contrôle technique -Mission sécurité et protection de la santé -Mission amiante, plomb, parasitaire -Mission étude thermique	5 491,00 €	Fonds de concours :	20 677,65 €
Frais d'annexes Raccordement	7 323,68 €	Participation La Poste	10 000,00 €
		Autofinancement : -Fonds propres	68 697,18 €
TOTAL	243 911,52 €	TOTAL	243 911,52 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- D'arrêter les modalités de financements citées ci-dessus.
- De solliciter un financement au titre du fonds d'urgence 35 – Soutien aux projets locaux pour la transition et la vie sociale auprès du Département 35, pour l'opération réhabilitation et réaménagement de la mairie.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'arrêter les modalités de financements citées ci-dessus.
- De solliciter un financement au titre du fonds d'urgence 35 – Soutien aux projets locaux pour la transition et la vie sociale auprès du Département 35, pour l'opération réhabilitation et réaménagement de la mairie.

2021-076 : Fonds de concours – Demande de subvention à la Communauté de Communes de Brocéliande : réhabilitation et réaménagement de la mairie.

Monsieur le Maire expose :

Les fonds de concours attribués par la Communauté de Communes de Brocéliande, sous conditions, est un dispositif d'aide financière envers les communes membres.

Il comporte, entre outre, un volet « travaux d'accessibilité » et un volet « économies d'énergie dans les bâtiments publics ».

Les travaux de réhabilitation et réaménagement de la mairie sont concernés par ces deux volets.

Au vu des critères annoncés au niveau communautaire, ces travaux susvisés sont éligibles au fonds de concours thématiques attribués par la Communauté de Communes de Brocéliande.

Le plan de financement pour les devis concernés par ces deux volets s'établit comme suit :

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.	
INTITULE	MONTANT	INTITULE	MONTANT
Mairie :		Fonds de Concours :	20 677,65 €
-Travaux d'accessibilité	13 022,77 €		
-Economie d'énergie	28 332,54 €		
		Autofinancement	20 677,66 €
TOTAL	41 355,31 €	TOTAL	41 355,31 €

Le conseil municipal est invité à solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes de Brocéliande d'un montant de 20 677,65 € pour cette opération.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes de Brocéliande d'un montant de 20 677,65 € pour cette opération réhabilitation et réaménagement de la mairie.

2021-077 : Admission en non-valeur : approbation effacement de la dette.

Suite à une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire décidée par la commission de surendettement des particuliers d'Ille-et-Vilaine pour un ancien locataire de la commune, le comptable public a transmis à Monsieur le Maire le détail de la décision.

Il est proposé d'effacer la dette pour un montant de loyer s'élevant à 8 233,94 € et donc son admission en non-valeur sur le budget communal 2021 au compte 6542 « créances éteintes ».

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- D'effacer cette dette de loyer d'un montant de 8 233,94 € et de l'admettre en non-valeur sur le budget communal 2021.

Après présentation par Monsieur le Maire du dossier, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'effacer cette dette de loyer d'un montant de 8 233,94 € et de l'admettre en non-valeur sur le budget communal 2021.

2021-078 : Attribution subvention 2021 : nouvelle association.

Rapporteur : Sébastien RAOULT.

Une nouvelle association sportive a été créée sur la commune de Maxent : l'Athlético Maxent (Club de football de vétérans).

Elle a déposé une demande de subvention pour l'année 2021.

Conformément à la délibération n°2021-30 du 27 avril 2021, elle peut prétendre à :

- une part fixe de 250,00 €.
- 5,00 € par adhérent licencié domicilié à Maxent.
- une participation de 150,00 € pour le lancement de l'association.

Après avis de la commission association et du bureau municipal, il est proposé au titre de l'année 2021 de verser à l'Athlético Maxent la somme de 410,00 €.

Monsieur Henri DORANLO s'interroge sur le montant.

Monsieur Sébastien RAOULT indique que l'association, dont le siège social est sur Maxent, a dû faire de nombreux achats pour son démarrage. Le montant respecte bien les critères d'attribution votés.

Pour cette année, seuls deux adhérents licenciés sur vingt-huit sont domiciliés sur la commune.

Il est rappelé que d'autres associations communales sont également dans cette situation avec plusieurs licenciés extérieurs, car l'offre proposée n'existe pas dans leur commune de domiciliation.

Les critères ont été fixés par délibération. Si désaccord ou demande de précision, ils pourront être débattus lors du vote des subventions 2022.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'attribuer la somme de 410,00 € au titre de la subvention 2021 pour l'association sportive l'Athlético Maxent (Club de football de vétérans).

2021-079 Contrat de prestations de services avec le groupe SACPA : gestion de la divagation des carnivores domestiques dans le domaine public et de la fourrière animale : renouvellement.

Le contrat de prestations de services avec le groupe SACPA arrive à échéance au 31 décembre 2021.

Le marché porte sur la gestion de la divagation des carnivores domestiques dans le domaine public et la gestion de la fourrière animale. Il a pour vocation de définir les modalités d'intervention du prestataire pour assurer, 24h24 et 7j/7 à la demande de la collectivité et selon les conditions définies dans le Code Rural et de la Pêche maritime.

Une proposition de contrat est faite pour une durée de 12 mois, à compter du 01 janvier 2022.

Il pourra ensuite être reconduit par tacite reconduction 3 fois par période de 12 mois, sans que sa durée totale n'excède 4 ans.

Le contrat a pour objet de définir les modalités d'interventions des services pour assurer les missions de service public suivantes :

- La capture et la prise en charge des animaux divagants.
- La capture, la prise en charge et l'enlèvement en urgence des animaux dangereux.
- La prise en charge des animaux blessés et le transport vers une clinique vétérinaire partenaire.
- Le ramassage des animaux décédés dont le poids n'excède pas 40kg et leur évacuation via l'équarrisseur adjudicataire.
- La gestion du Centre Animalier (fourrière animale).
- Le reporting en temps réel de l'activité de la fourrière (entrées/sorties des animaux) avec un accès direct sur notre logiciel métier.

Le prix des prestations est basé sur un forfait annuel calculé en fonction du nombre d'habitants indiqué au dernier recensement légal de l'INSEE.

Le forfait annuel HT par habitant est de 0,856 €. (Population légale totale : 1481, montant annuel global H.T. : 1 267,74 €).

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- De l'autoriser à signer ce contrat de prestations de services avec le groupe SACPA.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prestations de services avec le groupe SACPA pour la gestion de la divagation des carnivores domestiques dans le domaine public et de la fourrière animale pour un montant de 1 267,74 € HT. Le contrat est conclu pour une durée de 12 mois à compter du 01 janvier 2022. Il pourra ensuite être reconduit par tacite reconduction 3 fois par période de 12 mois, sans que sa durée totale n'excède 4 ans.

2021-080 : Convention de renouvellement d'adhésion au service de délégué à la protection des données mutualisé du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine.

Le règlement 2016/679 du Parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018 a imposé à tous les organismes publics la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD) et a également renforcé les obligations et les sanctions.

La commune est adhérente au service de Délégué à la Protection des Données proposé par le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine afin de permettre aux collectivités territoriales et établissements publics d'être en conformité avec le RGPD.

Depuis juin 2018, La Communauté de communes de Brocéliande fait appel à ce service et a désigné le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine comme délégué à la Protection des Données. La convention d'adhésion au service est conclue pour le territoire communautaire.

La prise en charge financière de la Communauté de communes de Brocéliande sera de 0,32 € par habitant soit 5 867,20 € à partir de 2021. Ainsi, les communes du territoire ont la possibilité de bénéficier du service sans être facturées par le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

Le renouvellement de l'adhésion à ce service nécessite la conclusion d'une nouvelle convention avec le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine après délibération du conseil municipal.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- De l'autoriser à signer la convention de renouvellement d'adhésion au service de délégué à la protection des données mutualisé du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de renouvellement d'adhésion au service de délégué à la protection des données mutualisé du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine.

2021-081 : Personnel communal : prime de fin d'année.

La prime de fin d'année a été instituée le 17 novembre 1981, avant la promulgation de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Les avantages ainsi collectivement acquis pour les collectivités qui les avaient mises en place avant son entrée en vigueur doivent être maintenus.

Cette prime est attribuée à l'ensemble du personnel communal ayant travaillé au cours de l'année (titulaire, stagiaire, contractuel), et ce au prorata du nombre d'heures travaillées.

Le pourcentage appliqué pour le calcul de la prime ne peut être supérieur aux augmentations salariales survenues au cours de l'année civile. Pour l'année 2021, il n'y a pas eu d'augmentation.

La prime reste identique à 2020 soit 155,39 € pour un agent à temps complet.

Il est proposé que la prime pour 2021 soit de 155,39 € pour un agent à temps complet. Elle sera versée sur le bulletin de salaire de décembre.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte de verser la prime de fin d'année 2021 d'un montant de 155,39 € pour un agent à temps complet.

2021-082 : Personnel communal : remboursement de la mise à disposition d'un agent auprès du CCAS de Maxent.

Un agent communal est mis à disposition 3 heures par semaine auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Maxent.

La commune demande le remboursement de sa mise à disposition auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Maxent.

Il est demandé de fixer le tarif horaire, à savoir 19,70 € de l'heure. Pour l'année 2021, le remboursement s'élèverait à 2 777,70 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte :

- De fixer le tarif horaire à 19,70 € de l'heure pour le remboursement de la mise à disposition d'un agent auprès du CCAS de Maxent. Pour l'année 2021, le remboursement s'élèverait à 2 777,70 €.

2021-083 : Règlement intérieur des services périscolaires municipaux : garderie et restaurant scolaire : année 2021-2022 : avenant.

Rapporteur : Françoise FOUCAUD

Lors du conseil municipal du 22 juin 2021, le conseil municipal validait le règlement intérieur des services périscolaires municipaux : garderie et restaurant scolaire : année 2021-2022.

Suite à des demandes de parents souhaitant que leur enfant soit récupéré à la garderie par l'aîné des enfants, il est proposé d'apporter un avenant à ce règlement.

En effet, il doit être précisé :

- Que le jeune qui récupère l'enfant ait plus de 12 ans et que les parents le sentent assez raisonnable pour endosser cette responsabilité.
- Faire un courrier à Monsieur le Maire déchargeant la municipalité de toute responsabilité en cas d'accident de quelque nature ou gravité que ce soit. Ce courrier doit être signé des deux parents et par le jeune qui prend en charge l'enfant.

Après débat sur la formulation de l'avenant, il est proposé de l'inscrire de la manière suivante :

- Que le jeune qui récupérera l'enfant ait plus de 12 ans et **qu'il sera sous la responsabilité des parents.**
- Faire un courrier à Monsieur le Maire déchargeant la municipalité de toute responsabilité en cas d'accident de quelque nature ou gravité que ce soit. Ce courrier doit être signé des deux parents et par le jeune qui prend en charge l'enfant.

Le conseil municipal est invité à valider cet avenant dans le règlement intérieur des services périscolaires municipaux : garderie et restaurant scolaire : année 2021-2022.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte :

- De valider cet avenant dans le règlement intérieur des services périscolaires municipaux : garderie et restaurant scolaire : année 2021-2022.

2021-084 : Intercommunalité : rapport d'activité 2020 : présentation.

Rapporteur : Audrey HIROU-ROBERT.

Le rapport d'activité 2020 de la Communauté de communes de Brocéliande reprend les éléments marquants de l'année, les points clés, son fonctionnement.

Les thèmes suivants sont présentés :

- Moyens financiers.
- Communication.
- Commande publique et mutualisation.
- Pôle technique (exemples de travaux : Pôle Economique de Brocéliande à Bréal-sous-Montfort, salle de boxe à Monterfil, maison de rugby à Paimpont, office de tourisme à Paimpont)
- Aménagement du territoire.
- Habitat.
- Développement durable.
- Point accueil emploi.
- Développement économique.
- Action sociale.
- Culture.
- Tourisme.
- Vie associative

Le document est accessible au lien suivant :

<https://www.cc-broceliande.bzh/actualites/non-classe/rapport-dactivite-2020/>

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2020 de la Communauté de communes de Brocéliande.

2021-085 : Installations classées pour la protection de l'environnement : demande présentée par l'EARL LE CANUT, en vue d'obtenir l'enregistrement de l'extension de l'élevage de vaches laitière situé au lieu-dit « Villeneuve », Plélan-le-Grand, et la mise à jour du plan d'épandage.

Rapporteur : André DEMEESTERE

Une enquête publique unique a été ouverte sur la commune de Plélan-le-Grand du 20 septembre 2021 au 20 octobre 2021 inclus, sur la demande présentée par l'EARL LE CANUT, en vue d'obtenir l'enregistrement de l'extension de l'élevage de vaches laitière situé au lieu-dit « Villeneuve », sur la commune de Plélan-le-Grand, et la mise à jour du plan d'épandage.

Quelques chiffres :

11 hectares du plan d'épandage est situé sur la commune.

Exploitation de 360 hectares.

140 à 220 vaches laitières.

Il appartient à Monsieur le Maire, conformément à l'article R.512-46-11 du Code de l'environnement, de consulter le conseil municipal et de l'inviter à donner son avis sur la demande d'enregistrement. Cet avis doit être exprimé pendant la durée de la consultation et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique.

Après présentation, le conseil municipal ne s'oppose pas au projet.

2021-086 : Vœu santé au travail des agents territoriaux dans le département d'Ille et Vilaine.

Lors des rencontres des Maires employeurs de ce dernier semestre dans les 18 intercommunalités d'Ille et Vilaine, des échanges ont eu lieu sur les difficultés rencontrées par le CDG 35 pour assurer le secrétariat des instances médicales et proposer un service de médecine du travail à la hauteur des sollicitations des collectivités.

Dès octobre 2021, a priori, le CDG 35 ne pourra plus réunir assez de médecins pour siéger dans les Commissions de Réforme qui statuent sur les dossiers médicaux des agents. Les conséquences humaines et financières seront importantes pour les personnes et les collectivités employeuses.

Beaucoup de Maires ont exprimé leur soutien aux initiatives du CDG 35 pour faire bouger les lignes afin d'apporter des solutions à court ou moyen terme. Certains ont même suggéré de rédiger un vœu pour le soutenir et le transmettre aux autorités compétentes.

Le CDG 35 a rédigé une note détaillée sur le contexte et propose d'adopter un vœu qui sollicite

- **une refonte du fonctionnement des instances médicales et des actions de sensibilisation des médecins généralistes et experts pour y participer.**

- un renforcement du statut des infirmières en santé au travail, comme dans le secteur privé
- un allègement des conditions de recrutement des médecins de prévention

Ce vœu est transmis à l'Association des Maires d'Ille et Vilaine, à l'Association des Maires Ruraux d'Ille et Vilaine, aux 333 maires et aux 18 Présidents d'intercommunalités, au Président de la Région, du département et du SDIS 35. Il est également adressé aux parlementaires pour donner suite aux débats sur ce sujet et encourager à des évolutions législatives rapides pour assurer la continuité des services.

Un exemplaire a aussi été envoyé aux instances nationales consultatives sur les questions en ressources humaines : la Fédération Nationale des CDG et le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale tout particulièrement.

Le CDG 35 est conscient de l'importance des instances médicales, et notamment des Commissions de Réforme dont il assure le secrétariat depuis 15 ans sous l'autorité du Préfet, et de la médecine de prévention dont le service a été créé au début des années quatre-vingt en Ille et Vilaine.

Cette sollicitation marque donc la nécessité d'un mouvement d'envergure pour en assurer la continuité dans l'intérêt des agents et des collectivités.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'adopter le vœu suivant :

Dans le cadre de ce vœu sur la santé au travail des agents territoriaux, il est ainsi demandé :

Pour les instances médicales :

- un allègement du nombre de membres présents et notamment de médecins pour les Commissions de Réforme.
- une revalorisation et une harmonisation des indemnités pour les médecins qui siègent dans les Commissions de Réforme des 3 fonctions publiques.
- une action de communication d'envergure menée par l'Etat auprès des médecins généralistes pour les inviter à siéger au sein des instances médicales.
- pour les expertises, des actions de communication et de formation des praticiens en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé et les Ordres départementaux des médecins.

Pour la médecine de prévention :

- une adaptation du statut des infirmières de santé au travail pour qu'elles puissent réaliser les visites d'embauche, comme dans le secteur privé.
- Permettre aux médecins qui exercent déjà et qui souhaitent se reconvertir ou diversifier leurs activités d'exercer dans la prévention en facilitant le mode d'accès à cette spécialité.
- une revalorisation de la grille salariale des médecins en santé au travail pour être plus en phase avec l'état du marché.
- rendre obligatoire un stage de 6 mois pour les internes en médecine dans un service de santé au travail.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal adopte le vœu suivant :

Pour les instances médicales :

- un allègement du nombre de membres présents et notamment de médecins pour les Commissions de Réforme.
- une revalorisation et une harmonisation des indemnités pour les médecins qui siègent dans les Commissions de Réforme des 3 fonctions publiques.
- une action de communication d'envergure menée par l'Etat auprès des médecins généralistes pour les inviter à siéger au sein des instances médicales.
- pour les expertises, des actions de communication et de formation des praticiens en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé et les Ordres départementaux des médecins.

Pour la médecine de prévention :

- une adaptation du statut des infirmières de santé au travail pour qu'elles puissent réaliser les visites d'embauche, comme dans le secteur privé.
- Permettre aux médecins qui exercent déjà et qui souhaitent se reconvertir ou diversifier leurs activités d'exercer dans la prévention en facilitant le mode d'accès à cette spécialité.

- une revalorisation de la grille salariale des médecins en santé au travail pour être plus en phase avec l'état du marché.
- rendre obligatoire un stage de 6 mois pour les internes en médecine dans un service de santé au travail.

Monsieur le Maire informe :

- Protocole signé suite à une demande du SAMU basé au CHU de Rennes afin d'utiliser le terrain des sports comme base pour leur hélicoptère d'intervention de nuit.
- Projet Eolien : Un courrier a été transmis à TotalEnergie suite aux remarques lors du dernier conseil municipal dans l'organisation des deux permanences publiques de septembre dernier et afin de solliciter une réunion publique. Lecture du mail de réponse par Alexis CARRE de TotalEnergie transmis le 15/10/2021. Concernant le problème de distribution de la plaquette dans les boîtes aux lettres communiquant sur les deux permanences publiques, il est avancé que le document a pu être confondu avec une publicité expliquant ainsi le manque d'informations. Après sondage auprès des élus, seulement quelques membres ont reçu cette plaquette.
Monsieur Henri DORANLO souligne qu'il aurait été difficile de la confondre. Il rappelle, qu'en amont, lors du début de l'étude, il était prétendu que tous les riverains concernés avaient été contactés directement par la société, ce qui n'a pas été le cas.
Pour la réunion publique, la société donne une réponse favorable.
Pour information, TotalEnergie a également déposé son dossier à la Préfecture le 04 octobre dernier.
- Un courrier a été envoyé par l'association Paysages et Patrimoines en Brocéliande afin de pouvoir assister à la commission générale du 19 octobre dernier (présentation de l'éolien en général par Energ'IV) . Il lui a été indiqué que cette réunion n'était pas ouverte au public. Néanmoins, les élus sont prêts à la recevoir la 1^{ère} quinzaine de novembre.
- Courrier d'Aurélien RENOUARD pour l'installation d'un Food Truck sur la commune pour une soirée par semaine. Une réponse favorable lui sera transmise avec une proposition de vente le jeudi ou le vendredi.
- Un courrier en lettre recommandée avec accusé de réception a été envoyé à Monsieur Claude GUILLEMOT, fils de la propriétaire décédée du bâtiment situé à « la Pêcherie », pour lui demander d'intervenir pour le sécuriser (charpente et toiture très endommagées, absence d'entretien du lieu). Les quatre autres frères ont également reçu une copie de ce courrier.
Lors de son mandat, Monsieur Henri DORANLO rappelle qu'il avait déjà reçu un des frères. Il était convenu que le bâtiment soit sécurisé, mais rien n'a été entrepris par la famille.
- La signalétique des bâtiments communaux est terminée. En façade de la mairie, il est proposé que le blason actuel soit remplacé par le blason de la commune. Modules Enseignes va être contacté pour avoir une proposition.
- Commémoration du 11 novembre : rassemblement à 10h45, cour de la mairie, et à 11h00 au monument aux morts.
- Séminaire des élus le samedi 13 novembre de 09h30 à 12h00. Trois ateliers seront proposés sur les thématiques suivantes :
 - commerce : le devenir du bar/restaurant.
 - urbanisme : lotissement.
 - bâtiment communal : garderie.

Madame Françoise FOUCAUD informe :

- Conseil municipal des jeunes : l'élection s'est déroulée le 15 octobre dernier. Les deux écoles ont voté sur le temps classe à l'espace jeune.
Ecole « les Gallo Peints » : 10 inscrits – 9 votants.
Ecole « Saint-Joseph » : 19 inscrits-19 votants.
Installation du conseil municipal des jeunes le 12 novembre à 19h00. Sont invités le conseil municipal, les familles, les enseignants.

Monsieur André DEMEESTERE informe :

- En raison de l'absence pour arrêt maladie du responsable des services techniques, du retard a été pris dans la réfection des chemins.
Toutefois, lors de la dernière rencontre citoyenne, il était proposé aux riverains concernés notamment les agriculteurs de leur mettre à disposition des semis de cailloux afin d'effectuer la réfection des chemins les concernant. La mairie a mis à disposition sept semis, ce qui a permis d'avancer sur ce chantier.

Monsieur Franck DELALANDE informe :

- Intercommunalité : commission patrimoine communautaire :
 - travaux d'aménagement à l'îlot du Châtelet à Bréal-Sous-Montfort terminé
 - étude pour l'installation d'un carport à la communauté de communes.
 - salle de boxe à Monterfil : modification des petits décors prévus en façade, le projet initial trop compliqué à mettre en œuvre.
- Eclairage public : rue Pierre Porcher : rénovation des mâts d'éclairage, travaux d'une durée d'environ 4 semaines

Madame Audrey HIROU-ROBERT informe :

- Intercommunalité :
Projet de territoire en phase finale, discussion sur les aspects financiers.
Vie associative culture sport loisirs : travail effectué sur le conseil aux associations, les aider, soutien au bénévolat.
- Réseau sport santé : une conférence traitant de la sédentarité des enfants sera animée par le professeur CARRÉ, cardiologue au CHU de Rennes, le mardi 16 novembre à 20h00 au cinéma de l'Hermine à Plélan le Grand.

Madame Soizic BLOT informe :

- Assemblée générale du comité des œuvres sociales breizh (COS Breizh) du 30 septembre dernier : les agents communaux seront membre de droit, à condition qu'ils remplissent les conditions d'adhésion. En contrepartie, la cotisation de la commune va augmenter.

L'ordre du jour étant terminé, la séance a été levée à 21h52.

Maxent, le 08/11/2021

Le Maire
Ange PRIOUL

